

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT CINQUIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 2 avril 1985, à 10 h 30.

Président : M. K. VIDAS (Yougoslavie)

PRÉSENTS A LA TABLE DE LA CONFÉRENCE

<u>Algérie</u> :	M. B. OULD-ROUIS M. A. BILLALD M. H. RABEHI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. Hans Dietrich GEISCHER H. H. VECLETER H. F. RUTH H. R. LLBL H. N. GERDTS H. W.-H. GERMANI H. J. PFIRSCHKE
<u>Argentine</u> :	H. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER H. R. ROVE Mme J. COURTLEY Mme S. FREEMAN
<u>Belgique</u> :	M. H. DEPASSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U HLA MYINT
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV H. V. BOJLOV H. H. HALATCHEV H. R. DLYANOV M. P. POPTCHEV H. H. MIKHAILOV
<u>Canada</u> :	M. A. BELSLEY H. R. ROCHON
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYU M. LIU ZHONGREN M. SHI JICHENG M. SHI JIHKUI H. LIU CHENG H. YE RUAN M. PAN JUSHENG
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA
<u>Egypte</u> :	M. H. BADR H. F. MOHIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. D. LOVITZ M. T. BARTHELEMY M. H.W. DAVIDSON M. D. DORN M. R. SCOTT M. P. CORDEN Mme K. CIRTENBERGER M. L. BELGARD M. P. GARDNER
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de La GORCE M. H. RENIE M. GESBERT M. G. MONTASSIER
<u>Hongrie</u> :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. T. TOTH
<u>Inde</u> :	M. M. DUBEY M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. S. SUTOWARDOYO M. HARYO MATARAM M. I. DAMANIK Mme R. TANZIL
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. F. PIAGGESI M. M. PAVESE M. R. DI CARLO
<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. T. KAWAKITA M. T. ISHIGURI M. I. AKIYAMA
<u>Kenya</u> :	M. P.F. INAURA
<u>Maroc</u> :	M. M. SBIHI M. O. HILALE
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART M. S.-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. B.O. TONVE M. O.O. GEORGE M. C.V. UDEDIBIA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Pakistan</u> :	M. N. AHMAD M. Z. AKRAM
<u>Pays-Bas</u> :	M. R. V. van SCHAIK M. R. J. AKKERMAN
<u>Pérou</u> :	M. J. GONZALES TERRONES
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. W. KRUTESCH M. L. MUELLER M. F. SAYATZ
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. H. KAZEMI KAMYAB
<u>Roumanie</u> :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. P. BALOIU M. A. POPESCOU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R. I. T. CROMARTIE M. R. J. S. EDIS M. D. A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	M. R. EKEUS M. L.-E. WINGREN Mme E. BONNIER M. S. ALEMYR
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA M. J. BAJGAR
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V. L. ISSRAELYAN M. A. M. CHNATOV M. G. V. ANTSIFEROV
<u>Venezuela</u> :	M. E. ter HORST M. O. GARCIA
<u>Yougoslavie</u> :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIĆ Mme M. STEPANOVIĆ M. D. MIINIĆ
<u>Zaïre</u> :	M. O. MONSHEMULA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Secrétaire général de la Conférence  
du désarmement et Représentant  
personnel du Secrétaire général :

M. II. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de la  
Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 305<sup>ème</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Pour commencer, permettez-moi de saluer très chaleureusement le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, Son Excellence Hans Dietrich Genscher, qui prend la parole à la Conférence aujourd'hui. Les membres de la Conférence connaissent bien le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères, qui a pris pour la première fois la parole à la Conférence le 3 février 1983. Le rôle important qu'il joue dans l'arène internationale ainsi que l'intérêt bien connu qu'il porte aux questions relatives au désarmement n'ont guère besoin d'être soulignés. Je suis convaincu que les membres de la Conférence écouteront sa déclaration avec un intérêt tout particulier et je tiens à le remercier d'être venu pour prendre la parole devant nous aujourd'hui.

La Conférence poursuit aujourd'hui l'examen du point 4 de son ordre du jour, intitulé "Armes chimiques". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui souhaiterait soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Avant d'inviter Son Excellence Hans Dietrich Genscher à prendre la parole je voudrais, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, exprimer nos sincères remerciements à mon prédécesseur, le distingué représentant du Venezuela, l'Ambassadeur Adolfo Taylhardat, pour le travail qu'il a accompli durant le mois de mars. La façon dont il a dirigé les travaux de la Conférence et les efforts qu'il a déployés pour identifier des zones d'accord faciliteront sans doute ma tâche en tant que Président de la Conférence pour le mois d'avril et je lui en suis particulièrement reconnaissant.

Mesdames et Messieurs les représentants, la Conférence du désarmement entame à présent le troisième mois de sa session de 1985. Depuis le début de ses travaux en 1985, la Conférence, en plus de l'adoption de son ordre du jour et de son programme de travail, a pris des décisions qui permettent aux Comités spéciaux des armes chimiques, du Programme global de désarmement et des armes radiologiques de poursuivre leurs travaux. A sa précédente séance, la Conférence, après plus de deux ans d'efforts, a décidé de créer un Comité spécial au titre du point 5 de son ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Cette décision est importante pour les futurs travaux de la Conférence en raison de la conjoncture actuelle et de l'urgence de la question. En dépit de ses efforts, la Conférence n'a pas réussi à rétablir le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. A cet égard, comme l'a dit mon prédécesseur, le point 1 de l'ordre du jour reste ouvert au cas où il y aurait telle ou telle nouvelle initiative concernant cette question. Je serai disponible pour toutes consultations en la matière. En outre, nous devrions examiner la question du rétablissement du Comité spécial dit des garanties de sécurité négatives. La création d'un organe subsidiaire au titre du point 3, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées", s'est heurtée à quelques difficultés qui, à mon avis, ne sont pas insurmontables. Les consultations devraient donc se poursuivre sur cette question. On doit donc constater que les divergences relatives à certaines questions de fond et aux méthodes de travail de la Conférence n'ont pas encore été aplanies.

Je voudrais également rappeler que la Conférence doit désigner les Présidents des Comités spéciaux des armes radiologiques et de l'espace extra-atmosphérique. Je demande donc aux membres de bien vouloir intensifier leurs consultations afin que nous puissions entamer aussitôt que possible un travail de fond sur ces questions.

(Le Président)

La Conférence poursuit ses travaux dans des conditions un peu plus propices. Tous les représentants qui ont participé jusqu'ici au débat général ont invariablement souligné l'importance qui s'attache à l'ouverture de négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'URSS en raison de la contribution qu'elles peuvent apporter, le cas échéant, à l'arrêt de la course aux armements, en particulier de la course aux armements nucléaires et de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, à la limitation des armements et à la réalisation du désarmement. On a aussi été unanimement d'avis que les négociations bilatérales et multilatérales devraient se faciliter et se compléter les unes les autres. Tout cela devrait avoir un effet positif pour nos travaux moyennant l'effort de tous les membres de la Conférence, en particulier des Etats dotés d'armes nucléaires, d'utiliser pleinement celle-ci en tant que forum de négociation.

Les tâches qui confrontent la Conférence sont considérables; elles sont à la mesure de la responsabilité de ses membres devant la communauté mondiale qui leur a confié la mission de négocier pour son compte en matière de limitation des armements et de désarmement.

La course aux armements qui se poursuit sans relâche, en particulier la course aux armements nucléaires, la recherche, la mise au point, la mise à l'essai, la fabrication et le déploiement de nouvelles générations d'armes de destruction massive, l'accroissement constant des dépenses militaires, le recours à la force et à l'ingérence dans les affaires intérieures, la crise de l'économie mondiale, telles sont quelques-unes des sources constantes du danger qui, si on n'y fait pas obstacle, menace de conduire le monde à une situation de non-retour. Cette année, qui marque l'anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous rappelle les horreurs de la Seconde guerre mondiale et la détermination de l'humanité d'empêcher une nouvelle catastrophe qui, compte tenu de la nature apocalyptique des armes nucléaires, pourrait aboutir à son anéantissement total. Elle nous rappelle également les occasions perdues d'écarter ce danger et de créer les conditions nécessaires à un développement économique sans entraves, en particulier dans les pays en développement. La nécessité pour la Conférence du désarmement de jouer un rôle actif n'a donc jamais été aussi impérieuse qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il est essentiel que l'esprit de confiance et de coopération mutuelle prédomine et se développe plus avant qu'aucune occasion d'entamer des négociations lorsque les conditions pour le faire auront mûri ne soit perdue et que nous nous abstenions de faire quoi que ce soit qui puisse porter préjudice aux travaux de la Conférence. En outre, il est indispensable que la Conférence agisse de façon plus efficace, que ses activités soient orientées vers l'accomplissement de sa mission primordiale de négociation et que l'accent soit mis sur le fond plutôt que sur la procédure. En conséquence, la Conférence devra également poursuivre l'examen de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement, compte tenu du désir de ses membres à s'engager dans un examen positif des questions de fond figurant à l'ordre du jour de la Conférence. Je voudrais aussi rappeler aux membres que, conformément à notre règlement intérieur, des consultations devraient se poursuivre au sujet de l'élargissement de la composition de la Conférence.

(Le Président)

Mesdames et Messieurs les représentants, en assumant les fonctions de Président de la Conférence, je voudrais exprimer l'espoir que nos efforts conjugués contribueront à répondre aux espérances formulées par les membres de la Conférence au début de la présente session. En tant que Président de la Conférence, je ne négligerai aucun effort pour contribuer à la recherche de solutions aux problèmes pendants figurant à notre ordre du jour et pour trouver des moyens de sortir de l'impasse. En l'occurrence, je compte sur l'appui et la coopération de toutes les délégations. Agissant en coopération avec le Secrétaire général de la Conférence et le Secrétariat, je poursuivrai des consultations avec toutes les délégations et serai heureux de répondre à tout moment à des demandes en ce sens.

Ceci termine ma déclaration d'ouverture.

Je donne maintenant la parole au Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, Son Excellence Hans Dietrich Genscher.

M. GENSCHER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président, en tant que premier orateur à prendre la parole depuis votre accession à la présidence - et votre introduction a d'ailleurs été excellente - je voudrais à cette occasion vous féliciter et vous souhaiter tout le succès voulu dans l'exercice de vos importantes fonctions.

Monsieur le Président, vous représentez un pays qui, par sa politique constante de non-alignement, s'est toujours efforcé de promouvoir la sécurité et la paix dans le monde. Les travaux de la Conférence du désarmement ont le même objectif. C'est pourquoi vous êtes particulièrement bien placé pour diriger les débats de la Conférence. C'est un plaisir pour moi que de pouvoir à nouveau prendre la parole devant vous et souligner ainsi l'importance que la République fédérale d'Allemagne attache à la Conférence du désarmement de Genève en tant qu'unique forum mondial de négociation sur le désarmement.

Ma visite intervient aujourd'hui au moment où les négociations engagées le 12 mars 1985 entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique ouvrent un nouveau chapitre des négociations sur le désarmement. Il est ainsi apparu une possibilité d'aborder une deuxième et en même temps une nouvelle phase de la politique de détente.

L'objet de ces efforts est d'obtenir des résultats plus fondamentaux, plus larges et plus durables que ceux obtenus pendant les années 70. C'est ce que nous avons en vue lorsque nous évoquons une politique réaliste de détente. Les espoirs exagérés de l'opinion publique ne favorisent pas ces efforts. Nous devons maintenant avoir une idée précise de ce qui est possible et nécessaire. Aujourd'hui, dans les pays occidentaux, on évalue avec plus de clarté et de réalisme les perspectives et les limites d'une entente et d'une coopération entre l'Est et l'Ouest de même que l'importance d'une coopération et d'un ajustement des intérêts, le besoin de rechercher une entente en tenant compte des capacités militaires existantes et croissantes mais aussi la diversité des systèmes avec leurs codes de valeurs différents. Ces deux pôles marquent les limites pour une détente et une politique de sécurité réalistes, telles qu'énoncées dans la doctrine Harmel qui prédomine actuellement dans l'alliance occidentale, politique dont les éléments essentiels sont à notre avis une capacité de défense suffisante ainsi que



(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

le désarmement et la limitation des armements. Un dialogue constructif entre les superpuissances et l'inclusion des questions essentielles de sécurité dans les négociations sont donc des exigences indispensables si l'on veut que l'Europe et le monde se développent et prospèrent. Cependant, pour que ce processus soit fructueux, il ne doit se limiter ni aux superpuissances ni aux questions de sécurité.

Tous les Etats, y compris les Etats moyens et petits, doivent sans exception coopérer et apporter leur contribution; le dialogue et la coopération doivent concerner tous les aspects des relations.

Les négociations entre l'Est et l'Ouest sont un élément essentiel des efforts en vue d'assurer la paix dans la sécurité.

Il est aujourd'hui essentiel de recourir de façon constructive aux négociations et aux processus politiques bilatéraux, multilatéraux et mondiaux pour rendre la paix plus sûre dans le monde. Cela permettrait à chacun de participer où il le peut et nous incite tous à être conscients de notre responsabilité.

La République fédérale d'Allemagne est consciente des responsabilités qui lui incombent sur le plan national et sur le plan européen pour assurer la paix.

En Europe, l'Est et l'Ouest s'opposent l'un à l'autre avec la concentration la plus élevée de troupes et d'armements. Aucun peuple ne ressent cette situation plus directement que les Allemands dans leur pays divisé au coeur de l'Europe. Dans la déclaration commune qu'ils ont faite à Moscou le 12 mars 1985, le Chancelier fédéral Helmut Kohl et le Secrétaire général Erich Honecker ont réaffirmé que les Allemands des deux Etats sont d'accord sur le fait que la guerre ne doit plus jamais émaner du sol allemand, que l'Allemagne doit être une source de paix. La coopération dans un esprit de confiance mutuelle entre les deux Etats allemands au profit des populations et pour la paix en Europe est dans les intérêts de tous les voisins de l'Allemagne.

Cette responsabilité commune par laquelle les deux Etats allemands se considèrent comme associés n'est dirigée contre personne. Elle sert la cause de la paix et de la stabilité en Europe. En fait, elle profite de chaque mesure prise en vue de la détente, car chaque pont jeté sur le fossé qui divise l'Europe rend aussi la vie plus facile pour les Allemands de l'Est et de l'Ouest.

Nous avons associé notre avenir à la communauté des démocraties européennes à laquelle se joindront dans quelques mois l'Espagne et le Portugal. En même temps, dans nos principes et nos actes politiques, nous sommes constamment conscients que l'Europe ne se termine pas à l'Elbe mais comprend tous ses voisins de l'Est ainsi que l'Union soviétique.

Notre politique à l'égard des Etats parties au Pacte de Varsovie vise à améliorer les rapports Est-Ouest en général; c'est pourquoi nous ne pouvons mener ni une politique qui ne tienne pas compte de certains Etats européens, ni une politique qui encouragerait une nation contre une autre. En même temps, nous sommes conscients de nos rapports conditionnés par l'histoire avec l'Union soviétique, rapport qui ont été définis dans une perspective à long terme par le Traité de Moscou.

Tous les Etats participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ont établi dans l'Acte final d'Helsinki une base commune pour l'édification d'une paix durable en Europe.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

Si tous coopèrent de manière constructive, il existe maintenant une chance d'établir des relations plus stables et plus durables entre l'Est et l'Ouest sur une base solide, relations qui devraient comporter des améliorations dans les domaines politique, économique, culturel et humanitaire. L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe doit être résolument mis en oeuvre et appliqué avec détermination. Il offre un champ inexploré de coopération mutuellement avantageuse dans des domaines où surgissent par exemple de nouveaux défis et de nouvelles sources de prospérité. Ce n'est pas un formulaire prévoyant l'exportation de systèmes sociaux mais le cadre, accepté par tous les Etats signataires, d'un processus dynamique de changement progressif et d'adaptation à une époque marquée par des transformations rapides et radicales. Toutes les nations ont la chance de participer à ce processus au lieu de s'isoler.

La paix doit être fondée - pas seulement en Europe - sur la renonciation à la force. Cela signifie qu'il faut respecter strictement l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force, interdiction qui découle des obligations de droit international. Cela vaut aussi pour l'emploi ou la menace d'utiliser des armes aussi bien nucléaires que classiques. La renonciation au recours à la force est indivisible; elle doit s'appliquer dans le monde entier et entre tous les Etats.

La renonciation à la force n'équivaut pas à une renonciation à des convictions, des valeurs ou des points de vue concernant des questions controversées. Elle concerne au contraire la forme et les moyens utilisés par les Etats pour tenter de faire concorder leurs intérêts divergents et parfois opposés. Le principe de la renonciation à la force est inscrit dans la Charte des Nations Unies et est obligatoire pour tous les Etats. Il doit devenir le principe fondamental régissant la paix et la coopération internationales. Il exige que les rapports entre les membres de la communauté internationale soient fondés sur le dialogue, la coopération et l'ajustement des intérêts, non sur la menace ou la domination, sur des prétentions à l'hégémonie ou à des privilèges en matière de sécurité. Cela doit s'appliquer entre les alliances et à l'intérieur de celle-ci.

Renoncer à la force veut dire aussi bannir des esprits la disposition à utiliser la force. L'enseignement de la haine met la paix en péril. Les polémiques qui mettent en doute les intentions pacifiques des autres nations empoisonnent l'atmosphère politique.

Quiconque menace encore de recourir à la force doit y renoncer.

L'engagement de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force doit s'exprimer par l'adoption de politiques mondiales de retenue et de mesure et par la reconnaissance universelle et le respect du droit international. Le respect de la loi et des droits de l'homme est particulièrement important pour la paix.

Par le passé, les mesures visant à empêcher l'exercice des droits de l'homme et de l'autodétermination ont souvent marqué le début d'une évolution qui a ensuite mis en péril la paix et la coopération internationales. Personne n'en est plus gravement conscient que nous en Allemagne. Le progrès sur la voie d'un ordre pacifique exige donc un plus grand respect des droits de chaque individu et un plus grand respect de droit national d'autodétermination, en Europe et dans le monde.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

Chacun a conscience de l'importance des questions de sécurité dans la nouvelle phase des relations Est-Ouest qui s'amorce aujourd'hui. Mais cela ne doit pas nous faire perdre de vue les relations politiques, la coopération économique et les échanges culturels. Les progrès dans ces domaines peuvent créer un climat favorable pour résoudre les délicats problèmes de sécurité. L'objectif à long terme consiste à renforcer par des progrès dans les discussions sur les problèmes de sécurité les bases de confiance sur lesquelles une coopération plus large pourrait s'établir entre l'Est et l'Ouest.

Les thèmes en cours de négociation à Genève entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sont d'un intérêt essentiel pour ces questions de sécurité.

L'accord entre les Etats-Unis et l'URSS du 8 janvier 1985 par lequel ces deux pays ont décidé de reprendre les négociations, est un document d'une importance politique exceptionnelle et d'une grande signification morale. Il énonce à l'avance, dans un langage clair et précis, les objectifs des négociations. Je cite :

"Les parties sont convenues que l'objet des négociations sera l'ensemble des questions relatives aux armements spatiaux et nucléaires, tant stratégiques que de portée intermédiaire, toutes ces questions devant être examinées et réglées en corrélation les unes avec les autres.

Les négociations auront pour but d'élaborer des accords efficaces visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et à y mettre fin sur la Terre, à limiter et à réduire les armements nucléaires, ainsi qu'à renforcer la stabilité stratégique."

Rarement une déclaration commune de l'Est et de l'Ouest a aussi bien répondu à l'attente des peuples du monde. Et c'est pourquoi elle servira de critère pour mesurer les progrès des négociations.

Le Gouvernement fédéral appuie sans réserve ces objectifs de négociation. Le 27 mars 1985, il s'est déclaré convaincu que, conformément aux objectifs des négociations formulés par les Etats-Unis et l'Union soviétique les 7 et 8 janvier, les négociations avaient pour effet :

- de prévenir une course aux armements dans l'espace, d'y mettre fin sur la Terre et de renforcer la stabilité stratégique,
- de réduire sensiblement et de limiter les armements nucléaires stratégiques et de portée intermédiaire, conformément au préambule du Traité sur les missiles antimissiles et à l'article VI du Traité sur la non-prolifération,
- de veiller à ce que les activités réciproques de recherche sur les nouveaux systèmes antimissiles et les questions relatives aux systèmes antisatellites débouchent sur des mesures de coopération,
- de réaffirmer les dispositions du Traité sur les missiles antimissiles tant que l'on ne sera pas parvenu à d'autres accords bilatéraux.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

Le Gouvernement fédéral ne doute pas que le programme de recherche du Gouvernement des Etats-Unis soit conforme au Traité sur les missiles antimissiles et qu'il soit aussi justifié eu égard aux activités de recherche de l'Union soviétique.

Le Gouvernement fédéral rappelle la Déclaration du 8 janvier 1985, d'où il ressort que les questions négociées à Genève seront examinées et réglées en corrélation les unes avec les autres.

Dans ces efforts, le rapport entre les armes offensives et les armes défensives revêtira une importance particulière. Notre objectif demeure la stabilité, avec un nombre d'armes aussi réduit que possible.

La volonté des Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique de renforcer la stabilité revêt une importance particulière, parce qu' ces deux gouvernements s'engagent ainsi à ne pas rechercher une supériorité. S'abstenir de rechercher la supériorité, faire preuve de modération et respecter les intérêts légitimes de l'autre partie en matière de sécurité conformément à l'accord américano-soviétique de 1972 sont et continueront d'être des conditions vitales pour le succès des négociations de Genève. Le réseau de relations bilatérales dans divers domaines de coopération et les négociations multilatérales qui ont résisté aux tempêtes de ces dernières années ont finalement ouvert la voie à une reprise du dialogue bilatéral entre les deux superpuissances.

Il est temps maintenant de mettre à profit l'impulsion donnée par les négociations bilatérales pour progresser et aboutir à des résultats dans le dialogue multilatéral sur la politique mondiale de sécurité.

Les mesures de confiance doivent jouer un rôle essentiel dans les efforts visant à induire une nouvelle phase de détente. Les négociations sur le désarmement ne peuvent s'épanouir dans un climat de méfiance, de calomnie et de réserve. Il faut qu'il y ait à la fois respect des intérêts légitimes de sécurité de toutes les parties concernées et volonté d'instaurer la confiance par une plus grande transparence et une vérification efficace.

Permettez-moi de me référer, dans ce contexte, au système normalisé d'établissement des rapports qui est utilisé, à l'Organisation des Nations Unies, pour les dépenses militaires des Etats Membres. Presque tous les membres de l'alliance occidentale et quelques Etats non alignés participent régulièrement à ce système. Je réitère mon appel aux membres du Pacte de Varsovie pour qu'ils contribuent à la transparence en acceptant de participer à ce système d'établissement de rapports.

Une vérification efficace est aussi indispensable à l'instauration de la confiance. Quiconque n'a rien à cacher peut accepter des mesures spécifiques de vérification. Quiconque rejette ces mesures donne l'impression qu'il a peut-être quelque chose à cacher.

Cela vaut aussi pour les négociations américano-soviétiques, la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, les négociations de Vienne visant des réductions mutuelles

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

et équilibrées des forces armées et les négociations qui se déroulent ici à la Conférence du désarmement. Nous voulons renforcer la confiance par une plus grande transparence et donc par une plus grande prévisibilité.

Par la transparence de leurs processus de prise de décisions, de leurs intentions et de leurs capacités, qui est inhérente à leur philosophie intrinsèque, les systèmes démocratiques ouverts de gouvernement jouent un rôle important en matière de sécurité et de prévisibilité. Mais l'ouverture et la transparence ne doivent pas demeurer une concession unilatérale. Il faut en élargir la portée si l'on veut éliminer les sentiments de menace et si l'on veut renforcer la confiance. Les mesures de confiance exigent la prise de conscience fondamentale du fait que la sécurité de l'un ne doit pas être assurée au prix de la sécurité des autres.

C'est pourquoi la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe doit approuver des mesures conduisant à une plus grande ouverture et à une plus grande prévisibilité du comportement militaire des Etats participants, pour réduire les risques d'une attaque par surprise et pour qu'il apparaisse évident qu'aucun Etat n'a d'intention agressive et que tous respectent l'interdiction complète de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

Les négociations de Vienne visant des réductions mutuelles et équilibrées des forces armées visent aussi à stabiliser la situation militaire en Europe. Nous regrettons tous qu'elles progressent de façon aussi lente et aussi hésitante. Pourtant, ces longues années de négociations intensives n'ont pas été vaines. Les deux parties ont dégagé des possibilités d'accord très larges sur certaines questions fondamentales, telles que le principe de la parité des effectifs. Si l'on veut accomplir des progrès plus importants, il est indispensable de se montrer plus réceptif quant aux questions d'efficacité de la vérification.

Nous nous félicitons que l'Est ait présenté une nouvelle proposition aux négociations de Vienne. Nous utiliserons chaque possibilité de dialogue constructif et examinerons les propositions formulées par l'autre partie de façon constructive ainsi qu'elle le fera, nous l'espérons, pour nos propositions ou préoccupations.

La réussite des négociations de Vienne visant des réductions mutuelles et équilibrées des forces armées serait une contribution importante à la sécurité et à la confiance en Europe. Mais pour parvenir à une stabilité réelle de l'équilibre des forces classiques en Europe, il nous faut des accords spécifiques, efficaces sur le plan militaire et ayant force obligatoire, qui s'appliquent, au-delà des limites étroites de l'Europe centrale, à l'ensemble de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural.

La sécurité en Europe signifie que tous doivent jouir de droits égaux à la sécurité. Il ne doit pas y avoir une sécurité étendue pour les grands Etats et une sécurité réduite pour les Etats moins importants. Il s'agit là d'un problème essentiel concernant les forces nucléaires de portée intermédiaire ainsi que l'équilibre des forces classiques en Europe.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

Monsieur le Président, les impératifs majeurs de notre époque sont le développement économique et la réduction de l'écart entre le Sud et le Nord, ainsi que la garantie du droit à l'autodétermination et des droits de l'homme.

Et au premier plan, parmi ces impératifs, figurent les négociations sur le désarmement et sur la limitation des armements, en tant qu'instruments propres à réduire les tensions et les risques de conflit et à créer les conditions politiques du développement pacifique mondial.

Dans ce domaine, nous sommes confrontés à des tâches considérables; à un moment où toutes les régions du monde deviennent de plus en plus interdépendantes, la dimension mondiale des discussions sur la sécurité prend encore plus d'importance.

Il importe de mettre au point, également sur le plan mondial, des instruments de coopération pour assurer la paix. Il faut, à cette fin, que l'Organisation des Nations Unies et la Conférence du désarmement de Genève soient bien utilisées. En aucune période de l'histoire des hommes le désarmement n'a été aussi urgent qu'aujourd'hui.

Nous savons tous qu'il faut arrêter l'accumulation des armements dans de nombreuses régions du monde. C'est pourquoi nous attachons tant d'importance aux travaux de la Conférence du désarmement de Genève. Aucun organe international n'est plus approprié pour démontrer que la préservation et l'obtention de la paix sont une responsabilité de la communauté internationale. La Conférence du désarmement est le seul organe multilatéral permanent pour les négociations sur la sécurité et le désarmement à l'échelle mondiale. Elle est l'organe unique au sein duquel les cinq Etats dotés d'armes nucléaires participent au dialogue sur le désarmement et la limitation des armements. Le groupe des Etats non alignés de l'Est et de l'Ouest peut ici participer à l'élaboration des règles en matière de sécurité sur le plan mondial. Ici, la possibilité, et même la nécessité, d'efforts concrets pour réaliser le désarmement et la limitation des armements, y compris les efforts qui sont extérieurs au cadre des relations Est-Ouest, apparaissent clairement.

La Conférence du désarmement a adopté un programme de travail qui lui permet de se consacrer aux problèmes et aux faits nouveaux les plus récents dans le domaine de la sécurité internationale. Il s'agit notamment :

- des négociations sur une interdiction des armes chimiques à l'échelle mondiale,
- de l'examen des questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique,
- des problèmes concernant la prévention de la guerre,
- de la question d'une interdiction complète et vérifiable des essais nucléaires.

Le Gouvernement fédéral attache une importance capitale aux négociations sur un accord interdisant les armes chimiques à l'échelle mondiale. Nous estimons depuis longtemps que tout doit être fait pour parvenir à une interdiction complète de ces armes, universellement applicable et vérifiable de façon sûre, soixante ans après la conclusion du Protocole de Genève de 1925. Les rapports sur l'utilisation des armes chimiques dans

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

le conflit entre l'Iraq et l'Iran ont confirmé de façon horrible les craintes relatives à la prolifération des armes chimiques. Un nouveau dynamisme et une volonté de souplesse sont maintenant nécessaires pour accélérer ces négociations.

Des questions délicates restent à résoudre à propos des inspections par mise en demeure, de la vérification de la destruction des stocks et des installations de fabrication et de la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques. Participant activement aux travaux de la Conférence dans ce domaine, mon pays est le seul qui puisse invoquer une expérience pratique des contrôles internationaux concernant l'engagement qu'il a souscrit de ne pas fabriquer d'armes chimiques, ces contrôles ayant été effectués dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale.

Cette expérience a montré qu'une vérification efficace de la non-fabrication d'armes chimiques était possible et pouvait être raisonnablement envisagée, même dans des cas où le pays considéré possède une industrie chimique aussi vaste et largement diversifiée que celle de la République fédérale d'Allemagne.

L'espace extra-atmosphérique est depuis longtemps pris en compte dans le processus de limitation des armements. Lorsque la sauvegarde de la paix est en jeu, il ne faut pas laisser subsister de lacune. Nous avons tous intérêt à ce que l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques ne soit pas compromise. Il est indéniable que l'espace extra-atmosphérique est depuis longtemps utilisé pour des activités militaires. Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler que certains satellites servent à garantir la stabilité stratégique et sont indispensables, en particulier pour la vérification des mesures de limitation des armements. Ce qui est essentiel aujourd'hui, c'est de s'entendre sur des réductions draconiennes des arsenaux nucléaires et d'empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique par de prévoyantes mesures de limitation des armements. Nous nous félicitons donc que cet objectif ait été précisément retenu dans les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

La Conférence du désarmement ne saurait remplacer ces négociations bilatérales extrêmement importantes, mais elle peut utilement les compléter. Il est nécessaire d'adopter une "approche parallèle constructive". Nous sommes prêts à participer activement au débat sur les questions relatives à l'espace dans ce cadre multilatéral.

Permettez-moi de rappeler dans ce contexte les déclarations faites par les délégations de la République fédérale d'Allemagne devant l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement, dans lesquelles les possibilités de limitation multilatérale des armements dans l'espace extra-atmosphérique ont été esquissées : la tâche initiale consisterait à faire l'inventaire des arrangements existants et à préciser les points relatifs à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il faudrait en particulier examiner la question de la protection des satellites, indispensable si l'on veut assurer la stabilité dans ce domaine.

Nous nous félicitons donc que l'on soit parvenu à s'entendre sur un mandat pour un comité spécial de la Conférence du désarmement. Une chance est ainsi offerte de poursuivre l'approche constructive dont je viens de parler.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

A l'âge nucléaire, la prévention de tout type de guerre est une responsabilité de dimensions mondiales. La paix étant indivisible, les efforts visant à l'assurer dans toutes les parties du monde doivent aussi s'inscrire dans une approche globale. Je suis donc heureux que la Conférence du désarmement s'occupe des questions de la prévention de la guerre nucléaire et de la prévention de la guerre en général.

Compte tenu des grandes divergences de points de vue sur les questions de fond, il n'est pas surprenant que l'examen de ces questions se soit révélé difficile ces deux dernières années. J'ai néanmoins l'impression que les débats au sein de la Conférence du désarmement sur les questions relatives à la prévention de la guerre ont également fait apparaître des éléments communs qui devraient être explorés plus avant.

Devant la Conférence du désarmement et l'Assemblée générale des Nations Unies, le Gouvernement fédéral a fait valoir que, pour traiter des problèmes de la prévention de la guerre, il fallait mettre l'accent non pas sur des aspects partiels, mais sur une approche globale visant à la prévention de tout conflit militaire. J'est seulement ainsi que l'on pourra faire apparaître clairement ce qui est réellement en jeu, à savoir l'application dans la pratique intergouvernementale de l'interdiction fondée du recours à la force inscrite dans la Charte des Nations Unies.

Un examen plus approfondi des problèmes liés à la prévention de la guerre doit avoir pour objet la conclusion d'arrangements communs qui tiennent compte des intérêts de sécurité légitimes de tous les Etats.

Cela exige que les participants soient prêts à examiner toutes les propositions avec un esprit ouvert et sans préjugé.

Le Gouvernement fédéral continue d'accorder beaucoup d'importance à une interdiction complète des essais nucléaires, qu'il soit possible de vérifier de façon sûre. Il espère que la Conférence du désarmement pourra convenir d'un mandat pour poursuivre ses travaux dans cet important domaine. A notre avis, les efforts consentis à cette fin sont très importants pour la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir en septembre de cette année. La Conférence d'examen a une tâche importante et délicate. Nous sommes cependant convaincus qu'elle pourra s'en acquitter dans un esprit positif et constructif. Pendant la durée du régime de non-prolifération, aucun nouvel Etat doté d'armes nucléaires n'est venu s'ajouter aux cinq que l'on comptait initialement. C'est là un succès qu'il ne faut pas mettre en péril.

Aux termes de l'article VI du Traité sur la non-prolifération, chacune des parties s'engage à poursuivre des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

L'objectif de négociation énoncé dans la déclaration américano-soviétique du 8 janvier, que je tiens à citer une fois encore, s'inscrit dans la ligne de ce Traité :

"... élaborer des accords efficaces visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et à y mettre fin sur la Terre, à limiter et à réduire les armements nucléaires, ainsi qu'à renforcer la stabilité stratégique".



(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

C'est là une déclaration encourageante, en particulier si l'on considère les perspectives d'un résultat satisfaisant de la Conférence d'examen. Le Gouvernement fédéral espère que la Conférence d'examen parviendra à un résultat qui renforcera le régime de non-prolifération et facilitera l'acceptation universelle du Traité.

Nous approchons de la date anniversaire du jour où, il y a 40 ans, la plus terrifiante de toutes les guerres se terminait en Europe et où commençait la plus longue période d'évolution pacifique. Pendant ces quarante années, nous avons beaucoup progressé en Europe, pleinement conscients des leçons de l'histoire, pour réaliser la réconciliation et établir de nouveaux fondements de la coopération internationale. L'un de ces fondements est l'Acte final d'Helsinki, dont le dixième anniversaire sera célébré le 1er août par les Etats participant à la CSCE. Il y aurait lieu de marquer cet événement par une conférence au niveau politique. Nous devons tirer parti de la reprise récente des relations entre l'Est et l'Ouest en 1985 pour réduire la méfiance et la tension, élargir la coopération et renforcer la stabilité et la paix.

Les Etats d'Europe, qui ont si fréquemment été engagés dans des guerres sanglantes au cours de leur histoire et qui ont été à l'origine de violences et d'oppression dans d'autres continents, doivent au moins offrir au monde un exemple de compréhension et d'harmonie et donner l'impulsion nécessaire pour faire progresser la paix et la stabilité sur les autres continents. Nous ne parviendrons à une paix solide et durable que si nous oeuvrons à l'échelle mondiale. La Conférence du désarmement de Genève est appelée à apporter une importante contribution à la réalisation de cet objectif. Je vous souhaite à vous-mêmes et à chacun de nous un plein succès dans cette entreprise.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne de son importante déclaration ainsi que des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président et de mon pays.

Il n'y a aucun autre représentant inscrit pour prendre la parole aujourd'hui. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre actuellement la parole ?

N'en voyant aucune, je me propose maintenant de lever la séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 4 avril, à 10 h 30.

La séance est levée à 11 h 30.